ASCO MAG

Numéro 9 · novembre 2025

LES ACTIONS DE L'ASCOMADE ET DES COLLECTIVITÉS

ADHÉRENTS

Zoom sur la CC du District Urbain de Faulquemont

p.3

DÉCHETS

Dépôts sauvages : la lutte continue !

p.4

EAU POTABLE

Protégeons l'eau, du captage au rejet ! (partie 1)

p.5

EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

Transfert des compétences : où en est-on ?

p.6

ASSAINISSEMENT

Protégeons l'eau, du captage au rejet ! (partie 2)

p.7

Édito

Alors que nous jetons un regard rétrospectif sur cette année 2025, la multiplication des défis en cours et à venir pour les collectivités en charge des déchets et de l'eau interroge. L'inventaire en est ici impossible, mais citons entre autres les sécheresses répétées, les PFAS*, la gestion des boues avec la réglementation SOCLE*, le remaniement des filières REP*, etc.

Autant d'enjeux qui vont continuer de nécessiter adaptations, nouvelles compétences et bien-sûr finances, alors que l'heure n'est pas à l'abondance. Vous élu·es et technicien·nes des collectivités, avez déjà éprouvé de longue date votre capacité à naviguer dans un monde instable. Cette capacité peut aussi se renforcer grâce au soutien du collectif.

Les 172 membres du réseau ASCOMADE, nous offrent autant de possibilités de réflexion en commun et d'entraide dans la recherche de solutions. Notre réseau accueillera également bientôt de nouveaux élu·es à la suite des prochaines municipales. L'ASCOMADE sera au rendez-vous pour les accompagner dans la prise en main de ces différents enjeux.

Pour ma part, ayant choisi de ne pas repartir en campagne, je ne pourrai plus être présidente de l'ASCOMADE après la fin de ce mandat. Je tenais à vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée, et félicite par avance celui ou celle qui me succédera. J'ai aimé ce mandat de présidente de l'ASCOMADE car il m'a permis d'agir, de mener des projets, de travailler avec des élu·es passionné·es par leur délégation, ayant toujours à cœur de faire le mieux possible pour leur collectivité et leurs concitoyen·nes, même quand c'était complexe. J'ai aussi apprécié l'équipe, toujours au service des élu·es et technicien·nes. Je les ai vus faire des recherches sans relâche pour résoudre les problématiques que nous posent les nouvelles réglementations et les conjonctures. Merci à vous, mesdames et messieurs les élu·es et à eux. Grâce à vous toutes et tous, j'ai appris, écouté et agi, ce qui m'a permis je crois, de devenir une meilleure élue locale.

Bonne lecture de ce numéro 9 de l'ASCO MAG, qui revient sur des actions marquantes de l'année 2025. Belle fin d'année à tous·tes !

Marie-Claire THOMAS
Présidente

Sommaire

Zoom sur la CC du District de Faulquemont (57) 3

Actions Prévention & Gestion des Déchets 4
- Dépôts sauvages : la lutte continue !
- L'actu des réseaux
- Focus : s'adapter aux fortes chaleurs

Actions Protection & Gestion de l'Eau potable 5
- Protégeons l'eau, du captage au rejet ! (partie 1)
- L'actu des réseaux
- Focus : les webinaires PGSSE

Actions Eau & Assainissement 6
- Transfert des compétences : où en est-on ?
- L'actu des réseaux
- Focus : quelques exemples inspirants

Actions Assainissement & Gestion des Eaux Pluviales 7
- Protégeons l'eau, du captage au rejet ! (partie 2)
- L'actu des réseaux
- Focus : un nouveau réseau d'échanges dédié aux eaux pluviales

Vie de l'association 8

** PFAS : substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées / SOCLE : Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau / REP : responsabilité élargie du producteur*

Retour au sommaire

Zoom sur la CC du District Urbain de Faulquemont (57)

DISTRICT URBAIN de FAULQUEMONT
Terre d'énergies

Adhérent à l'ASCOMADE pour les déchets et l'assainissement depuis 2024.

33 communes

24 422 habitants

Président :
François LAVERGNE

Vice-président déchet :
Emmanuel THIRY
Vice-président assainissement :
André BAYER

Informations pour le service déchets

Modes de gestion :
- collecte : prestataires
- déchèteries : prestataires
- traitement : syndicat

Financement du service :
- redevance

Tonnages en fonction des flux :
- fibreux (PAV*) : 597.5 T
- légers (PAV) : 596.2 T
- verre (PAV) : 861.4 T
- omr et biodéchets (PAP*) : 4193.4 T

2 déchèteries

2,25 ETP*

Informations pour le service assainissement

Mode de gestion : **régie**

18 972 habitants (2023)

13 STEU*

8 ETP*

159 installations ANC*

342 km de réseau linéaire

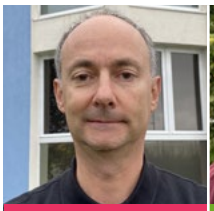

Laurent FLECHON
Directeur des services techniques

Aurore NEY
Chargée de mission déchets

Interview

Quelles sont les missions exercées par le service ?

Laurent FLECHON (LF) : Les missions principales du service sont :

- Le suivi de nos prestataires (SUEZ pour le porte-à-porte et les PAV*, Mineris pour la collecte du verre et Nicollin pour nos déchèteries), avec notamment la rédaction des pièces techniques des marchés de collecte et déchèterie. Nous prenons également en charge pour les communes le nettoyage des abords des PAV*, sur un périmètre de 5m. ;
- Le suivi de notre partenaire le SYDEME* ;
- La gestion du budget ;
- La capitalisation des données statistiques sur les tonnages (mise en place récemment) ;
- La gestion des distributions des sacs pour le multiflux (quasiment 1 ETP y est dédié) ;
- La communication sur les déchets (cela fait partie des choses à développer, notamment pour faire baisser notre taux de refus) ;
- La gestion de la relation usager (accueil, courriers de réclamation, etc.) ;
- Et la participation à l'élaboration des dossiers stratégiques, avec les autres services, le DGS et notre partenaire le SYDEME* notamment.

Quels sont les enjeux de la gestion des déchets sur votre territoire ?

LF : L'objectif est bien-sûr d'être au service de la population tout en conservant proximité et qualité de nos actions, et maîtrise du budget. L'enjeu est de concilier maîtrise budgétaire et maîtrise de la redevance. Malgré les coûts qui augmentent sensiblement, la redevance a pu être maintenue. Nous sommes également sur une progression positive avec un budget qui sera à l'équilibre pour 2026.

Aurore NEY (AN) : Dans ce cadre, la baisse des quantités de déchets collectés et l'amélioration de la qualité des différents flux sont au centre de nos préoccupations.

La ou les plus grandes réussites du service sur les dernières années ?

LF : La modification du mode de collecte du porte à porte aux PAV* (bornes bleues et jaunes) est une réussite parce qu'il est maintenant rentré dans les habitudes, bien qu'il y ait eu pas mal de réclamations au début. La 1ère phase du changement de fréquence de collecte (C1 à C0,5 sur 29 communes) s'est aussi globalement bien passée.

AN : Les indicateurs de suivis (tonnages, caractérisations, budget) permettent de mieux maîtriser le budget mais aussi d'anticiper celui de l'année suivante. Le SYDEME* est par exemple rémunéré en avançant des 12èmes chaque mois, qui sont ensuite réajustés en fonction des tonnages, selon un calcul complexe. L'outil permettant d'anticiper le reversement, évite que le budget général vienne abonder des sommes qui seraient ensuite en surplus.

Quels sont les projets en cours ou à venir ?

LF : Nous allons continuer à déployer la collecte en C0,5 sur les 4 dernières communes du territoire (plus de 2000 habitants). Le plus complexe sera la gestion des habitats collectifs.

AN : Une réflexion est en cours, à l'échelle du SYDEME*, sur le système multiflux, en raison de ses limites et notamment la mauvaise qualité du flux organique destiné à la méthanisation. Différents scénarios de collecte sont étudiés. Notre territoire étant à dominante rurale, il est propice au compostage de proximité. [...]

LF : Le développement du réemploi est aussi dans nos priorités, avec notamment la mise en place de zones dédiées dans nos déchèteries.

L'ASCOMADE pour vous c'est quoi ?

LF : C'est un réseau d'échanges avec des retours d'expérience de différentes collectivités, et la veille réglementaire. Cela nous donne des idées de choses à mettre en place.

AN : L'année dernière l'intervention de l'ASCOMADE en conférence des maires au sujet de la mise en place de la collecte en C0,5, a été appréciée. Elle a permis à chacun.e de pouvoir prendre de la hauteur sur le sujet. Cette année, le webinaire sur les contrats de performance a permis le partage de retours d'expérience, qui alimentent les projets au sein de notre collectivité. [...]

Lire l'article complet en ligne

** PAV : point d'apport volontaire / PAP : porte-à-porte / ETP : équivalent temps plein / STEU : station d'épuration des eaux usées / ANC : assainissement non collectif / PAV : Points d'apports volontaires / SYDEME : Syndicat des Déchets Ménagers de Moselle-Est*

Actions Prévention & Gestion des Déchets

Dépôts sauvages : la lutte continue !

La lutte contre les dépôts sauvages continue de mobiliser les collectivités en charge de la gestion des déchets et de la propreté, qui sont en recherche d'efficacité dans les méthodes de prévention, d'intervention et de traitement de ces dépôts. L'ASCOMADE en partenariat avec l'ADEME a proposé le 30 septembre 2025, une réunion d'information et d'échanges sur le sujet, qui a rassemblé des collectivités et communes, avec une participation de 31 personnes en visioconférence. Celle-ci a permis de faire le point sur la réglementation, les outils et aides à disposition des collectivités.

Les collectivités font face à une pression croissante liée aux dépôts sauvages, dont la fréquence et l'ampleur ne cessent d'augmenter. C'est donc un ensemble de dispositifs que celles-ci doivent déployer pour faire face à ces incivilités.

Lors de cette réunion un point complet a été fait sur la réglementation en vigueur, les méthodes et outils disponibles. Trois collectivités ont également partagé leurs approches et actions concrètes mises en place.

TÉMOIGNAGES DE PARTICIPANTS :

M. Charly SABARD (CS) Chargé de mission Environnement / Déchets & **M. Patrick VORILLION (PV)**, Responsable technique de la CC Mâconnais Tournugeois (71)

ASCOMADE (A) : Qu'avez-vous retenu de cette réunion, en lien avec vos besoins à la CCMT ?

CS : On a pu échanger sur les bonnes pratiques, voir différents modes de gestion de ces dépôts. Il n'y a pas de solution miracle qui marcherait partout, c'est selon chaque typologie de territoire. [...]

PV : [...] Aujourd'hui avec la TEOMI* qui s'est mise en place, nous avons des PAV* avec badge d'accès, facturés à l'ouverture

de la trappe. Donc nous avons des dépôts devant les PAV* ou alors venant de personnes qui ont gardé l'ancien système en tête et laissent des sacs devant leur porte. Les services de la ville ramassent les sacs, ce qui laisse croire à certain·es que c'est une option possible.

A : Comment aller plus loin sur ce sujet d'après vous ?

CS : De notre côté, nous avons déjà pas mal avancé sur le sujet. L'idée était de voir comment les autres collectivités de la région fonctionnaient, et de voir des retours d'expérience. Celui du SICED Bresse Nord notamment, avec son système de forfait enlèvement était très intéressant. [...]

PV : L'idéal serait une vraie police de l'environnement, dédiée à ce type de contrôle, mais ce serait un autre budget !

A : Pour finir, qu'avez-vous pensé de cette réunion ?

CS : Nous avons apprécié avoir un panel de retours d'expérience, aussi bien d'une agglomération comme Belfort que d'un territoire rural comme le SICED. Quel que soit le type de collectivité, nous sommes tous concernés par cette thématique, c'est un sujet très important. [...]

- La totalité de l'interview est consultable sur ascomade.org Rubrique ASCO MAG
- Les interventions et documents présentés lors de cette réunion sont consultables sur la page dédiée.

L'actu des réseaux

Le réseau régional déchets

- **Le club des adhérents :** ●
  Il s'est réuni 7 fois dans l'année, lors de webréunions d'échanges libres et gratuites, sur des thèmes choisis par les participant·es.
- **Pour tous·tes :**
  Ce réseau s'est réuni 5 fois dans l'année, en plus de la réunion citée dans l'article ci-dessus, lors de webréunions d'informations et d'échanges sur les thèmes suivants : la gestion des conflits et la maîtrise des risques incendies en déchèteries, les contrats de performance et les alternatives au carburant pour les BOM*.

  Réseau financé en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le réseau biodéchets

Ce réseau s'est réuni 3 fois dans l'année lors de rencontres mixtes* avec visites et atelier, autour des thèmes de : la gestion des biodéchets d'autres acteurs ou flux, l'accompagnement des usagers aux changements de comportement et les équipements pour réduire la pénibilité des agents.

*Réseau financé en partenariat avec l'ADEME BFC**

Le réseau communication

Ce réseau s'est réuni 3 fois dans l'année (2 fois en mixte et 1 fois en visioconférence), autour des thématiques de la communication sur les réseaux sociaux, la consommation responsable des textiles et la promotion de la réparation.

Réseau financé en partenariat avec l'ADEME BFC

Focus
S'adapter aux fortes chaleurs

Les épisodes de chaleur extrême sont de plus en plus fréquents, et cet été n'a pas fait exception. Le décret du 27 mai 2025 a précisé les obligations des employeurs afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs lorsque le seuil de vigilance développé par Météo-France est activé.

Pour les collectivités déchets, la situation des agents de déchèteries lors des épisodes de forte chaleur est rendue difficile. Comment continuer d'assurer le service, tout en protégeant les agents ?

Pour permettre aux collectivités de faire le point sur les solutions d'adaptations pertinentes, une réunion exceptionnelle a été organisée pour les adhérent·es le 8 juillet 2025 en visioconférence. Les participant·es ont ainsi pu bénéficier de l'intelligence collective pour mettre à jour leur organisation rapidement.

* TEOMI : taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative / PAV : points d'apports volontaires
BOM : bennes à ordures ménagères / BFC : Bourgogne-Franche-Comté / Mixte : en présentiel et visioconférence

● Réseau réservé aux adhérents

Actions Protection & Gestion de l'Eau potable

Protégeons l'eau, du captage au rejet ! (partie 1)

L'ASCOMADE a proposé cette année aux collectivités en charge de l'eau potable des rencontres en prise avec l'actualité. La journée organisée le 19 juin avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence Régionale de Santé Grand Est autour de la protection de l'eau à destination des collectivités de la région a notamment remporté un succès record, avec plus de 200 participant·es en présentiel et en visioconférence.

Réunion d'information et d'échanges sur la protection de la ressource

Dans le contexte de changement climatique que nous vivons, la protection de l'eau est devenue un enjeu crucial. Les collectivités chargées de la gestion de l'eau sont au cœur de cet enjeu, et se mobilisent jour après jour pour assurer une eau de qualité et en quantité suffisante pour leurs usagers. Par ailleurs, la gestion des nouveaux polluants se révèle toujours plus complexe et demande aux collectivités d'adapter leurs méthodes. Ainsi, la première partie de la journée du 19 juin fut consacrée à la protection de la ressource en eau, de la protection des captages à la prévention et au traitement des différentes pollutions. Les participant·es ont ainsi pu bénéficier d'un état des lieux régional de la ressource réalisé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'ARS Grand Est, d'un point sur la réglementation et sur les aides techniques et financières, et du témoignage de 3 collectivités (le syndicat des eaux de Pulligny et du Saintois et les communes de Montreux-Vieux et Loisy) sur leurs démarches de préservation.

Cette journée était également la 1ère action sur l'eau potable menée par l'ASCOMADE sur la région Grand Est. Le partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse étant renouvelé, un réseau eau potable va s'installer sur cette région en 2026, à l'image de ce qui est proposé aux collectivités compétentes en assainissement depuis 2017.

Les interventions et documents présentés lors de cette réunion sont consultables sur la page dédiée.

Réunion technique sur le suivi des nouveaux paramètres et applications IA*

Le 14 octobre a eu lieu une seconde rencontre pour les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté en charge de la gestion de l'eau, afin de leur permettre d'échanger sur 2 sujets d'actualité : le suivi des nouveaux paramètres et les applications IA* adaptées à la gestion patrimoniale.

Après un retour sur l'actualité réglementaire le matin, Saint-Louis Agglomération et le Grand Besançon Métropole ont apporté leur retour d'expérience sur le suivi de l'eau en tenant compte des PFAS*. L'après-midi fut consacrée au retour d'expérience de Grand Besançon Métropole sur différentes applications IA*, comme la recherche de fuite, l'occupation des aires d'alimentation de captage ou l'optimisation énergétique du fonctionnement des stations de traitement. Ces applications sont en cours de test pour confirmer leur utilisation sur le long terme.

Pour en savoir plus sur la réunion du 14 octobre au sujet des PFAS* et participer au réseau eau potable, contacter David CHAUDRILLER : eaupotable@ascomade.org

L'actu des réseaux

Le réseau eau potable Bourgogne-Franche-Comté

Il s'est réuni 3 fois (2 réunions en présentiel et 1 en visioconférence). Les thèmes explorés étaient : la mise en place d'une gestion patrimoniale, le diagnostic territorial d'accès à l'eau, la directive eau potable à travers le suivi de la qualité et les nouveaux paramètres tels que les PFAS*, l'intelligence artificielle, la consultation citoyenne pour la construction des tarifs de l'eau.

Le réseau ressources stratégiques

3 rencontres en mixte ont été proposées cette année sur les ressources stratégiques, sur les thèmes de la préservation des ressources dans les documents d'urbanisme, la délimitation des zones de sauvegarde et la communication (cette dernière rencontre pourrait donner lieu en 2026 à un réseau dédié à la communication pour l'eau).

Focus
Les webinaires PGSSE*

2 cycles de webinaires ont été proposés cette année sur le PGSSE avec 12 webréunions courtes sur l'introduction au PGSSE et la méthodologie, et des interventions thématiques de l'ARS sur la Directive européenne, la gestion des analyses non conformes et l'autosurveillance.

173 participant·es au total, d'une centaine de collectivités, ont pu assister à ces webinaires.

Des rediffusions de ces webinaires sont accessibles sur la chaine Vimeo de l'ASCOMADE : https://vimeo.com/ascomade

D'autres seront également proposés en 2026. Pour être informé des prochaines dates des webinaires PGSSE :
consultez l'agenda de l'ASCOMADE,
ou contactez Quentin : eaupotable3@ascomade.org

** IA : intelligence artificielle / PFAS : substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées / PGSSE : plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux / Mixte : en présentiel et visioconférence*

Transfert des compétences : où en est-on ?

Suite à la promulgation au printemps dernier de la loi rendant facultatif le transfert des compétences Eau et Assainissement, l'ASCOMADE accompagne les collectivités dans leurs différentes étapes de réflexion sur les possibilités de coopération dans la gestion de l'Eau et de l'Assainissement.

Les collectivités tentent de s'adapter au mieux au changement réglementaire, et de trouver les solutions les plus pertinentes tenant compte de la singularité de leur territoire. Il y a presque autant de situations que de communes et la tâche n'est pas toujours aisée pour s'y retrouver dans l'éventail des possibles.

Pour faciliter la réflexion des collectivités, l'ASCOMADE a conçu un document schématique balayant tous les choix de coopération possibles pour les communes, syndicats et intercommunalités.

De plus, pour obtenir une meilleure photographie des différentes situations et besoins associés, une enquête est en cours auprès des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Les premiers résultats montrent que sur 80 Communautés de communes de Bourgogne-Franche-Comté n'ayant pas transféré l'eau potable ou l'assainissement collectif, plus de 53 % pensent poursuivre la réflexion avec les communes et syndicats de leur territoire. Le débat reste donc ouvert.

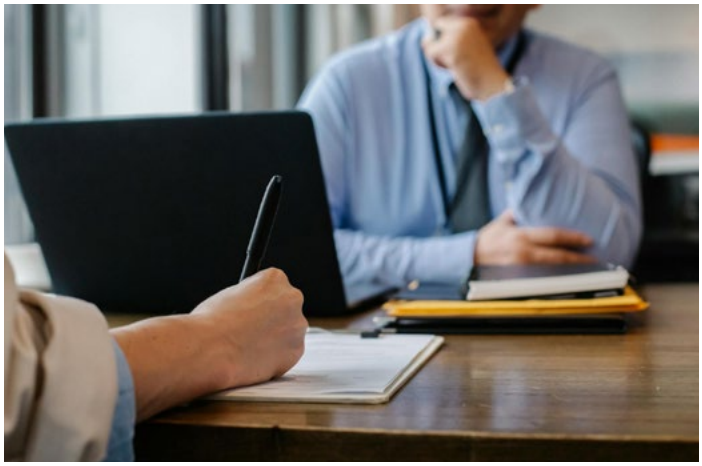

Un témoignage en vidéo, de la commune d'Uzelle et la communauté de communes des 2 Vallées Vertes, illustre les apports de cette coopération.

Pour échanger sur ce sujet et solliciter un accompagnement, contactez David CHAUDRILLER pour les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté (eaupotable@ascomade.org) ou Noël FLEURY pour les collectivités de Grand Est (assainissement2@ascomade.org)

L'actu des réseaux

Le Réseau Transfert des compétences Eau et Assainissement

Il s'est réuni 4 fois en 2025 (1 fois en mixte* et 3 fois en visioconférence), dont 3 réunions communes entre les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté et de Grand Est. Les thèmes abordés étaient le nouveau texte de loi du 11 avril assouplissant les conditions du transfert, les différentes voies de mutualisation, et la construction d'une réflexion entre collectivités d'un même territoire.

Le Club Facturation ●

Il s'est réuni 1 fois en visioconférence

Le Club GEMAPI ●

Il s'est réuni 2 fois en visioconférence

Focus
Quelques exemples inspirants

Les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté et celles de la région Grand Est qui sont adhérentes à l'ASCOMADE et souhaitent poursuivre leur transfert de compétences, peuvent toujours bénéficier sur demande d'interventions de l'ASCOMADE en conseil communautaire et d'accompagnements personnalisés.

Voici deux exemples d'accompagnements réalisés en 2025 :

- Pour la CC Bresse Haute Seille : 3 ateliers d'échanges ont été organisés avec des représentants des différents syndicats et communes compétentes en eau et assainissement du territoire. Ils ont permis à chacun.e de s'exprimer sur leurs attentes et sur leur vision de la gestion des compétences sur leur territoire, et à la communauté de communes de clarifier sa position. Des voies de coopération ont ainsi été proposées pour l'eau, des démarches de transfert pour l'assainissement ont été évoquées, mais rien n'est tranché à ce jour.
- Pour le SIEARR* : en 2024, ce petit syndicat infra communautaire devait disparaître avec la loi sur le transfert de compétences obligatoires. En 2025, une réunion rassemblant les différents acteurs de l'eau et l'assainissement sur ce territoire a été organisée pour explorer les pistes de mutualisation de certaines actions, et envisager des fusions de syndicats ou la mise en place de conventions de mise à disposition ou de service.

● Réseau réservé aux adhérents

** SIEARR : Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz / Mixte : en présentiel et visioconférence*

Actions Assainissement & Gestion des Eaux Pluviales

Protégeons l'eau, du captage au rejet ! (partie 2)

L'après-midi de la journée du 19 juin 2025, consacrée à la protection de l'eau, était dédiée à l'assainissement avec un focus sur le diagnostic permanent. Cette journée s'est donné pour objectif d'apporter les éléments concrets et théoriques permettant aux collectivités de Grand Est de passer à l'action.

Le sens de cette journée organisée par l'ASCOMADE, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, était d'explorer les différents enjeux de la protection de l'eau. La 2nde partie destinée aux collectivités en charge de l'assainissement s'est donc concentrée sur l'outil principal d'amélioration continue des rejets : le diagnostic permanent.

Un point sur le principe et les attendus du diagnostic a été présenté par l'agence de l'eau et la DREAL, puis 3 collectivités ont partagé leur expérience dans sa réalisation et son suivi, et l'ASCOMADE a conclu en récapitulant les aides techniques et financières à disposition des collectivités de Grand Est et l'accompagnement proposé.

TÉMOIGNAGE D'UNE PARTICIPANTE :

Annaële WILLEMS (AW), commune d'Ancerville (55)

ASCOMADE (A) : Qu'avez-vous pensé de cette journée ? Qu'est-ce qui a retenu votre attention ?

Annaële WILLEMS (AW) : Nous avons trouvé, avec mon

collègue, cette réunion très intéressante ; notamment pour nous, concernant les diagnostics obligatoires. Cela nous a permis de découvrir ce qu'était un diagnostic périodique et un diagnostic permanent, de faire la différence entre les deux et de voir des exemples de diagnostics de différentes collectivités. Cela nous a permis également de nous situer dans le Grand Est et de nous rassurer sur notre gestion.

A : S'il fallait retenir un message principal, quel serait-il d'après vous ?

AW : Nous retenons principalement le problème des ressources en eau, des risques de pollution des rejets dans le milieu naturel et les conseils donnés pour la gestion.

A : Comment aller plus loin sur ce sujet ?

AW : Pour aller plus loin, nous pensons qu'au vu des nouvelles obligations réglementaires nationales et européennes, d'autres formations de ce type, à destination des petites collectivités qui ont la gestion de l'eau et de l'assainissement seraient bien utiles.

Les interventions et documents présentés lors de cette réunion sont consultables sur la page dédiée.

L'actu des réseaux

Les réseaux régionaux assainissement collectif

- **Pour les collectivités de BFC :** 1 réunion mixte* et 3 visioconférences ont eu lieu en 2025. Les thèmes traités étaient : l'adaptation des collectivités à la redevance performance des systèmes d'assainissement, la lutte contre les ECP*, la production d'énergie en STEU*, et la gestion et les responsabilités quant aux rejets des entreprises.
- **Pour les collectivités de Grand Est :** 2 rencontres en mixte* ont eu lieu en 2025. Les thèmes traités étaient : la publication de la nouvelle DERU*, le calcul des gaz à effets de serre, les impacts de la réglementation PFAS* et la réduction des ECP*.

Le réseau diagnostic permanent Grand Est

Ce réseau s'est réuni 2 fois en 2025 en visioconférence. Les thèmes traités étaient : les bases réglementaires, la méthodologie, le suivi du diagnostic permanent, faire vivre un diagnostic permanent et améliorer un diagnostic périodique.

Les réseaux régionaux des effluents non domestiques

- **Pour les collectivités de BFC (Réseau RedTox) :** 4 rencontres dans l'année en présentiel. Objectif : faciliter la construction des démarches substances, dispositif du 12e programme succédant aux opérations collectives.
- **Pour les collectivités de Grand Est :** 2 rencontres dans l'année en mixte, autour des thèmes des listes d'entreprises, de valeurs limites et du règlement de service.

Les réseaux régionaux des SPANC

- **Pour les collectivités de BFC :** 2 rencontres en mixte ont eu lieu en 2025. Les thèmes traités étaient : les actualités réglementaires, la gestion des habitats insolites, l'application des pénalités, etc.
- **Pour les collectivités de Grand Est :** 2 rencontres en mixte ont eu lieu, autour des thèmes suivants : l'infiltration des eaux usées traitées, les habitats insolites et les ventilations.

Un nouveau réseau d'échanges dédié aux eaux pluviales

L'ASCOMADE poursuit son engagement en faveur de la gestion des eaux pluviales grâce au partenariat noué avec les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie. Plusieurs actions ont ainsi été menées en 2025 : l'organisation de 19 webinaires de sensibilisation présentant les atouts de l'eau de pluie pour les territoires et la réalisation d'une enquête auprès des EPCI-FP* afin d'identifier les personnes ressources au sein des services cibles (urbanisme, voirie, espaces verts, développement économique, etc.). 2 rencontres (à distance) ont été proposées aux référents de la gestion des eaux pluviales identifiés, lançant ainsi le réseau GEPU/GIEP*. Objectif : favoriser l'appropriation et le déploiement de ces thématiques au sein des collectivités, partager les pratiques, retour d'expériences et degré d'avancement dans la construction de ces sujets entre homologues de la région et identifier les liens entre ces 2 composantes de la gestion de l'eau de pluie. Parallèlement, une rencontre a été proposée aux structures d'accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagement et d'urbanisme proposant également des actions en faveur de la prise en compte de la gestion à la source des eaux pluviales afin d'identifier les actions menées par chacune et peut-être trouver des synergies.

** ECP : Eaux Claires Parasites / STEU : Station d'épuration / DERU : Directive Eaux Résiduaires Urbaines mixte : présentiel et visioconférence / EPCI-FP : établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre / GEPU-GIEP : gestion des eaux pluviales urbaines et gestion intégrée des eaux pluviales / Mixte : réunion en présentiel et en distanciel / PFAS : substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées / Mixte : en présentiel et visioconférence*

Retour au sommaire

Vie de l'association

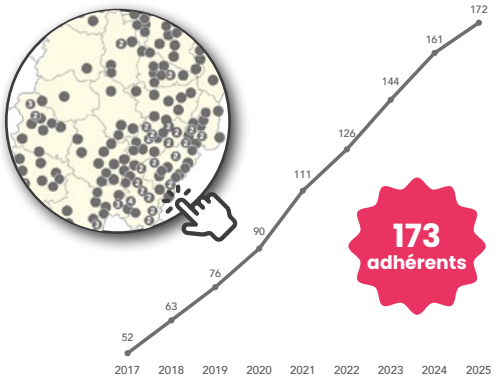

Bienvenue aux nouveaux adhérents !

- CC du bassin de Pont-à-Mousson (54)
- CC de la région de Guebwiller (68)
- CC Sundgau (68)
- SMAEPA de la région de Prémery (58)
- CC des Portes du Luxembourg (08)
- CC Haut Chemin - Pays de Pange (57)
- CC du Val d'Amour (39)

Le réseau des collectivités membres ne cesse de s'agrandir depuis ces dernières années, comme le montre la courbe ci-contre. Les 172 collectivités adhérentes peuvent bénéficier de l'expérience des unes et des autres, échanger sur leurs problématiques et parfois mutualiser des moyens ou projets. Le réseau historiquement composé essentiellement de collectivités déchets, s'est aujourd'hui fortement développé dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

86 % des collectivités membres ont moins de 50 000 habitants, mais des collectivités de grande taille font aussi partie du réseau, apportant leur expertise et bénéficiant également de la force du groupe. C'est donc un réseau à la fois vivant et équilibré auquel chacun·e contribue à sa mesure.

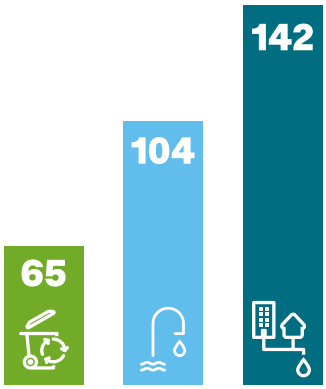

Collectivités par domaine d'adhésion

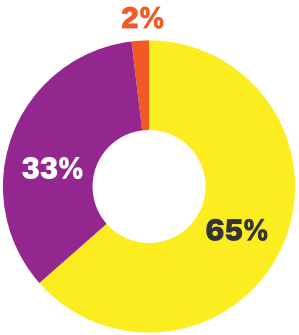

Régions des collectivités adhérentes

- Bourgogne-Franche-Comté
- Grand Est
- Autres

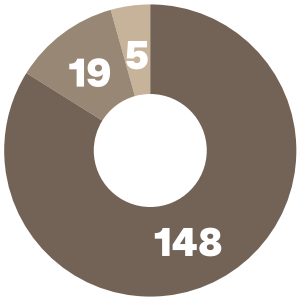

Tailles des collectivités adhérentes

- < 50 000
- < 50 000 - 250 000
- > 250 000

Une équipe à votre service

L'équipe de l'ASCOMADE se tient à votre disposition, pour vous apporter un ensemble de services et vous faciliter l'exercice de vos missions. N'hésitez pas à nous solliciter !

- Un centre de ressources, pour répondre à vos questions techniques ou réglementaire : appelez au 03 81 83 58 23, et demandez le·la chargé·e de mission du domaine souhaité ;
- Un panel d'outils disponible sur le site Internet ascomade.org ;
- Un compte LinkedIn et des petites annonces●, pour relayer vos offres d'emploi.

Découvrez un membre de l'équipe à chaque numéro.

CARTE D'IDENTITÉ

NOM : KONÉ

PRÉNOM : Sira

MISSION : Responsable promotion & communication

À L'ASCOMADE DEPUIS LE : 27 avril 2015

SIGNES DISTINCTIFS :

- Sénégauloise
- Férue d'intelligence collective
- Yogi à ses heures perdues

● Publication d'annonces réservée aux adhérents

* FAC : Forum ASCOMADE des Collectivités

Retour au sommaire

Outils & Guides

EAU POTABLE

PGSSE* : Retour d'expérience du SIEVO (25)

Le syndicat partage son expérience dans la réalisation du PGSSE.

Consulter le document

ASSAINISSEMENT

La valise END*

Les ressources essentielles aux collectivités pour la gestion des END* rassemblées et organisées par thématiques :

- Le cadre réglementaire et méthodologique
- L'identification et priorisation des rejets industriels
- Les outils de suivi et d'évaluation des pollutions
- La sensibilisation et l'accompagnement des entreprises

Pour obtenir la Valise END, contactez Noël : assainissement2@ascomade.org

▸ **Pour plus d'informations sur les outils, contactez Sira :** 03 81 83 58 23 ou communication@ascomade.org
ou rendez-vous sur ascomade.org rubrique L'ASCOMADE, Nos outils & guides

Questions & Éclairages

Application de l'arrêté relatif aux transports de marchandises dangereuses

Une collectivité a interrogé l'ASCOMADE sur l'application de l'arrêté relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD* ») du 3 juillet 2024, souhaitant savoir si les collectivités étaient concernées en tant que « donneur d'ordre ».

L'Arrêté du 3 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, fait état de nouvelles procédures pour le conditionnement des déchets dangereux lors du transport.

Les collectivités sont concernées en tant que « donneur d'ordre » lorsqu'elles organisent, commandent ou supervisent le transport de déchets dangereux notamment au départ de leurs déchèteries.

En tant que « donneur d'ordre », elles ont l'obligation de :

- Désigner un conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses,
- S'assurer du respect des prescriptions règlementaires, notamment la classification, l'emballage, l'étiquetage et la documentation relative aux déchets dangereux.

Si ces tâches sont déléguées à un prestataire, les collectivités doivent vérifier que ce dernier respecte les obligations liées au transport des déchets dangereux.

Le saviez-vous ?

À combien se sont élevées cette année les pertes dues aux sécheresses, canicules et inondations de l'été, pour l'économie française ?

(Voir réponse ci-dessous)

A. Plus de 10 millions d'euros
B. Plus de 5 milliards d'euros
C. Plus de 10 milliards d'euros

Réponse C : La France, comme l'Italie et l'Espagne font face à des pertes supérieures à 10 milliards d'euros pour cette année, et 34 milliards d'ici 2029 !

VRAI/FAUX, ces noms désignent également les toilettes :

(Voir réponse ci-dessous)

A. « Cagadou » en Occitanie
B. « Binoches » en Belgique
C. « Bécosses » au Québec

Tous ces termes existent auxquels on peut ajouter « wheres George ? » utilisé par les Britanniques, soucieux de discrétion auprès de leur hôte en cas de besoin pressant. Source : ça m'intéresse

** PGSSE : plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux / END : effluents non domestiques / TMD : transport de marchandises dangereuses*

Partenaires techniques et financiers

Les différentes actions présentées sont réalisées grâce au soutien technique et/ou financier des partenaires suivants :

Pour ne plus recevoir le magazine, contactez-nous via rgpd@ascomade.org

ASCO MAG - Publication de l'ASCOMADE, 17 avenue Siffert 25000 Besançon - Tél. : 03 81 83 58 23 - ascomade.org
Directrice de la publication : Marie-Claire THOMAS - Conception et rédaction : ASCOMADE - ISSN : 2822-7549 - Crédits photos : ASCOMADE, Pixabay, Pexels, Unsplash